

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti

Limites communales

Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
95	Emplacement réservé n° 95 : Accès terrain pour urbanisation future	Commune	0.241
96	Emplacement réservé n° 96 : Emplacement filtre à sable	Syndicat des eaux	0.547
97	Emplacement réservé n° 97 : Aménagement de voirie (cheminement piéton)	Commune	0.012



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:5500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-GRÉPIN

